



MUNICIPALITÉ DE BOTTENS

Bottens, le 12 septembre 2022

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport municipal n° 2022-06
relatif au
postulat Métraux concernant un « Plan énergie et climat communal » (PECC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du rapport

Conformément à l'Art. 60 let. a du Règlement du Conseil communal de Bottens du 7 septembre 2015, le Conseiller communal J.-F. Métraux déposait le 12 mai dernier un postulat¹ invitant la Municipalité à étudier la possibilité d'établir un plan énergie et climat communal (ci-après PECC). Le postulat reprend également les mesures mises en œuvre par l'Etat pour accompagner les communes dans ce processus.

2. Historique

En sa séance du 27 septembre 2021, la Municipalité traite la lettre du Bureau de la Durabilité (BuD) datée du 15 septembre 2021². Celle-ci informe les Municipalités vaudoises de la mise en place d'un portail web à l'attention des communes, de la création de subventions cantonales en matière de durabilité, de la mise en place d'outils pratiques (modèle de plan climat, catalogue de de fiches d'actions, profils énergétique et climatique), de l'engagement d'une personne-ressource et de formations et des échanges réguliers pour développer les partenariats.

La Municipalité n'a pas souhaité se prononcer sur le moment, les Conseillers municipaux préférant mieux s'informer sur le sujet. Au cours du second semestre 2021 la Municipalité a préféré accentuer son action en faveur de la durabilité et l'écologie dans les choix qu'elle faisait plutôt que dans la mise en place d'un PECC. Ceux-ci se traduisant, par exemple, par la facilitation des demandes d'installations de panneaux solaires ou de pompe à chaleur ou encore par l'amélioration énergétique des bâtiments communaux proposée dans les préavis 2022-1, 2022-2 et 2022-3.

¹ Le postulat est joint en annexe du présent rapport.

² La lettre du BuD « Soutiens aux démarches communales en faveur du climat et de la durabilité » se trouve en annexe du présent rapport.

3. Prise de position et actions futures

Si aucune décision formelle n'avait été prise jusque-là par la Municipalité, le postulat Métraux a permis à l'Exécutif de se poser à nouveau la question. En séance extraordinaire, le 25 août courant, la Municipalité a décidé d'entrer en matière sur le postulat Métraux et de mettre en place un PECC pour Bottens.

La prochaine étape pour la Municipalité sera de choisir un mandataire pour l'établissement de l'état des lieux, à savoir dresser le profil énergétique et le profil climatique de la commune. La Municipalité reviendra devant votre assemblée avec un préavis relatif à un crédit d'étude pour la mise en place du PECC.

4. Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité considère avoir répondu favorablement au postulat et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bottens

- Vu le rapport municipal N° 2022-06 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

décide

1. De prendre acte de la réponse de la Municipalité concernant le postulat et de le classer.

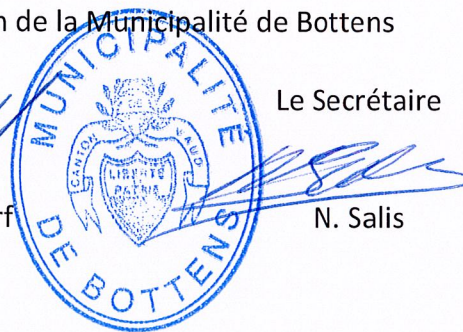
Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic

Le Secrétaire

L. Imoberdorf

N. Salis



Municipal responsable du dossier : Laurent Imoberdorf

Annexes : ment.

u 8.01

Jean-François Métraux
Chemin du Ru 17
1041 Bottens

Bottens, le 12 mai 2022

Au Conseil communal de Bottens
À l'attn de Mme A-Lise Graber, Présidente
1041 Bottens

Conc : dépôt d'un postulat relatif à un plan climat communal

Madame la Présidente,

Par la présente, en vertu de l'article 60, lettre a, du règlement du conseil communal de Bottens, je me permets de déposer le postulat suivant relatif à l'élaboration d'un plan climat communal.

« J'invite la Municipalité de Bottens à étudier l'opportunité d'établir un plan climat communal pour ces prochaines années et d'examiner si ce plan ne pourrait pas être accompagné d'une commission de membres du conseil, voire d'une commission élargie à des personnes de Bottens, hors du Conseil, qui ont de l'intérêt et des compétences en la matière ».

La question du climat, sujet complexe qui touche désormais notre cadre de vie, préoccupe tous les échelons politiques, allant de l'international au local. Concrètement, je constate que la Municipalité de Bottens s'est déjà engagée dans des projets et des actions liées directement ou indirectement à la protection du climat. Je mentionnerai, pour les plus récents, la nouvelle construction communale sur le site de l'ancien battoir et les trois préavis du conseil communal du 16 mai 2022.

Cela dit, si la Municipalité dispose certainement d'une vue d'ensemble des divers projets et actions à mener ces prochaines années, il n'en est pas de même pour les conseillers communaux, notamment pour le soussigné. C'est pour cette raison que je dépose le présent postulat, car je trouve que le seul plan d'investissement dont nous disposons ne suffit pas.

Par ailleurs, je rappelle que le canton de Vaud s'est récemment doté d'un plan climat. Ce dernier comprend un volet communal. En effet, pour le Conseil d'Etat, les autorités communales, proches de leurs habitants et du terrain, ont des compétences et une autonomie d'action dans de nombreux domaines, notamment dans celui de l'énergie liée aux bâtiments communaux. Le département en charge des communes qui est celui de Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier a du reste prévu un programme d'appui aux communes qui souhaitent établir de tels plans. Pour des informations dédiées, cf. <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc/>.

A noter que l'élaboration et le suivi d'un tel plan climat communal est soutenu financièrement et qu'il permet d'accéder à diverses autres aides financières de l'Etat de Vaud pour les projets concrets.

Je reste à disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, ma parfaite considération.

J-François Métraux

Annexe : liste des conseillers et des conseillères qui soutiennent le postulat

Copie : Municipalité



Département des institutions
et du territoire

Bureau de la Durabilité (BuD)

Place du Château 1
1014 Lausanne

Aux Municipalités vaudoises

Lausanne, le 15 septembre 2021

Soutiens aux démarches communales en faveur du climat et de la durabilité

Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Les Communes sont des acteurs clés en matière de climat et de durabilité. De par leur proximité avec la population et leurs compétences dans des domaines cruciaux, elles sont des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs en la matière. Pourtant, si la durabilité est sur toutes les lèvres, c'est aussi un vaste sujet et il n'est pas toujours évident de savoir *comment* et *par où* commencer.



Dans une courte vidéo la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard présente l'engagement du Canton envers les communes pour la durabilité (vd.ch/agenda2030 ; p.44).

Pour la visionner cliquez sur l'image ou allez sur vd.ch/videos-agenda2030

Pour cette nouvelle législature communale, le Canton renforce donc ses soutiens pour vous accompagner dans vos projets au moyen d'un programme de soutien novateur composé de :

- Un [portail 'Communes durables'](http://vd.ch/communes-durables) (vd.ch/communes-durables), qui facilite l'accès aux prestations cantonales en lien avec la durabilité ;
- Un [panorama des subventions](#) cantonales disponibles pour les communes en matière de durabilité ;

- Des outils pratiques mis à disposition gratuitement de l'ensemble des communes vaudoises :
 - o Un [modèle](#) de plan climat
 - o Un [catalogue](#) de fiches d'actions
 - o Des [profils](#) énergétique et climatique
- L'engagement d'une [personne-ressource](#) pour vous orienter et vous conseiller ;
- Une [nouvelle subvention](#) pour la réalisation d'un [Plan énergie et climat communal \(PECC\)](#), principalement destinée aux communes sans personnel dédié à ces questions. En parallèle, la subvention pour les [communes Cité de l'Énergie](#) est renforcée ;
- Des formations et des [échanges réguliers](#) et renforcés pour développer les partenariats.

Les demandes de subventions pour appuyer la réalisation d'un PECC peuvent être adressées dès ce jour au moyen du [formulaire de subvention](#) en ligne disponible sur vd.ch/pecc.

En restant à disposition pour tout complément, nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier et vous présentons, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Le Bureau de la durabilité
de l'Etat de Vaud